



# **REGLEMENT OFFICIEL** ***COMPETITION RIMFIRE***



**Version 8 du 1/11/2024**

Mise à jour par la CNS Arbitrage en mars 2025

*Les modifications apportées sont en rouge*

Fédération Française de Tir 38 Rue Brunel 75017 PARIS Tél. : +33 (0)1 58 05 45 45 Fax : +33 (0)1 55 37 99 93

Vous pouvez consulter la dernière version de ce document sur le site : <http://www.fftir.org>

Note : Quand des figures ou des tableaux contiennent une information spécifique, celle-ci a la même valeur qu'une règle numérotée.



## Table des matières

SECTION A - ADMINISTRATION .....	2
SECTION B - REGLES DE COMPETITION .....	7
SECTION C - CONDUITE DU CHAMPIONNAT .....	10
SECTION D - ÉPREUVES APPROUVEES ET TEMPS LIMITES .....	15
SECTION E - DISPOSITIONS TECHNIQUES.....	16
SECTION F - STAND ET INSTALLATIONS .....	20
SECTION G - CEREMONIES, REUNIONS, REMISE DES MEDAILLES.....	21
SECTION H - FRAIS D'INSCRIPTION.....	23
SECTION I - SECURITE DU STAND ET PROCEDURES .....	24
SECTION J - OBLIGATIONS DES COMPETITEURS .....	25
ANNEXE A - FORMULAIRE DE RECLAMATION .....	26
ANNEXE B - FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR ACCUEILLIR LE CHAMPIONNAT DU MONDE RIMFIRE.....	27
ANNEXE C - FORMULAIRE D'ADHESION A LA FEDERATION INTERNATIONALE DE TIR SUR APPUI (WBSF).....	28
ANNEXE D - FORMULAIRE POUR LA CONFIRMATION D'UN RECORD DU MONDE - RIMFIRE .....	29
ANNEXE E - FORMULAIRE DE CONTROLE DES ARMES ET DONNEES TECHNIQUES .....	30
ANNEXE F - ORDRE DU JOUR - REUNION TECHNIQUE .....	31
ANNEXE G - ORDRE DU JOUR - REUNION DU COMITE DES DELEGUES .....	32
ANNEXE H - RECORDS WBSF.....	33
ANNEXE I - DIMENSIONS DES BLASONS WBSF RIMFIRE .....	34
ANNEXE J.....	36



## **SECTION A - Administration**

### **A.1 Autorité :**

Les Championnats du Monde Rimfire se déroulent sous l'autorité de la WBSF et approuvés par le Comité des Délégués.

### **A.2 Reconnaissance des Pays Membres :**

Il n'y a aucune restriction sur le nombre de pays pouvant se joindre à la WBSF, sous réserve que ces pays respectent les critères d'admission établis au sein de ce règlement, remplissent leurs obligations financières et adhèrent aux règles de sportivité. Un pays peut être radié et voir son adhésion annulée par les délégués participant à une réunion dûment convoquée et constituée selon le Règlement. Une telle radiation sera établie par un vote à la majorité des deux tiers des délégués des pays présents.

### **A.3 Organisation reconnue :**

Il appartient à chaque Pays Membre, d'établir dans sa juridiction l'organisation qui sera reconnue pour participer à un championnat Rimfire menée sous l'égide de la WBSF. Celle-ci peut être un organisme commun représentant les intérêts du Rimfire et du Bench-Rest gros calibre, mais deux organismes différents peuvent coexister. Cependant un seul organisme par pays peut être représenté aux réunions des délégués WBSF (Voir A4).

### **A.4 Types d'adhésion :**

#### **A.4.1 Adhésion complète :**

Chaque pays accepté comme membre a le droit de nommer un représentant qui assistera à toutes les réunions du Comité des délégués WBSF. Ce membre à part entière représentera les intérêts du Rimfire et du Bench-Rest gros calibre.

#### **A.4.2 Membre Associé :**

La qualité de membre associé sera accordée à un membre qui représente le Rimfire, uniquement dans un pays. Il sera tenu d'agir en coordination avec le membre à part entière de ce pays pour s'assurer que toutes les questions nécessitant l'attention de la Fédération soient inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée des délégués.

#### **A.4.3 Membre affilié :**

L'affiliation est possible suivant le paragraphe A13 Territoire ou protectorat et en respectant toutes les règles et exigences de ce Règlement.

#### **A.4.4 Membre provisoire :**

Sous l'autorité du Président de la Fédération, le statut de membre provisoire peut être accordé à un nouveau pays souhaitant devenir membre, sous réserve d'être soumis à la prochaine réunion des délégués pour la ratification d'adhésion, complète ou associée, ou son rejet conformément à ce règlement.



## **A.5 Représentations multiples :**

Quand plus d'une organisation défend les intérêts du Bench-Rest Rimfire dans un pays, il revient à ce pays de déterminer celle qui le représente. Toutefois, le Comité des délégués WBSF ne reconnaît qu'une seule organisation dans un même pays. Quand une Association / Fédération nationale accepte cette responsabilité, elle doit s'assurer que tous les concurrents qui veulent représenter le pays aient la possibilité de se qualifier dans ses équipes.

## **A.6 Affiliation internationale :**

Il est entendu que tout pays / association affilié, doit pouvoir être reconnu par l'organisme officiel de tir sportif de ce pays, pour que le statut international complet puisse être transmis aux représentants de ce pays.

## **A.7 Réunions du Comité consultatif :**

Une réunion du Comité consultatif aura lieu à chaque Championnat du Monde Rimfire pour débattre des questions relatives à la conduite du Championnat de Rimfire. Les questions qui empiètent sur les activités des deux secteurs de ce sport seront soumises à la réunion biennale des délégués lors du Championnat de Bench-Rest gros calibre.

La réunion du Comité consultatif sera dirigée par le Président de la WBSF ou son représentant en cas d'indisponibilité. La représentation se fera par un délégué accrédité par écrit par l'association membre de chaque pays membre avant la réunion. Le délégué de chaque pays membre peut être accompagné par un observateur officiel. Chaque délégué présent à la réunion aura une voix. Le Président peut voter pour son pays, ou dispose d'une voix prépondérante, mais pas les deux.

## **A.8 Frais d'adhésion :**

Les Pays Membres seront responsables du paiement de tous les frais d'adhésion ou des charges déterminées à l'occasion par l'Assemblée des délégués WBSF. Le défaut de paiement dans les délais fixés pour le règlement de ces frais se traduira par la non acceptation des tireurs de ce pays dans tous les événements organisés par la WBSF. Un membre à part entière doit payer 100% des frais, un membre associé 50% des frais.

## **A.9 Conduite des épreuves :**

Un Championnat du Monde de Rimfire doit être organisé tous les deux ans. Toutes les épreuves de ce championnat se dérouleront en conformité avec ces Règles. Si le pays organisateur utilise traditionnellement les unités métriques, ce sera accepté. Cependant toutes les épreuves de ce championnat utiliseront les unités métriques.

## **A.10 Modifications apportées aux règles pour être utilisées au Championnat du Monde Rimfire :**

Si des modifications doivent être apportées à ce règlement, elles doivent être signalées aux membres du comité consultatif au moins un an avant la compétition. La confirmation de ces modifications doit être validée par la réunion suivante du comité consultatif. Ces modifications seront ensuite soumises à l'approbation de l'Assemblée des délégués avant application. Au cas où de telles modifications n'auraient pas été approuvées, la compétition se déroulerait sur la base des Règles publiées. Un changement temporaire pour un championnat spécifique peut être approuvé par le Président ou son représentant, en consultant le Comité d'Organisation, sous réserve que tous les pays concurrents approuvent par écrit ce changement.

## **A.11 Nouvelles épreuves :**

Ce règlement concerne toutes les épreuves qui sont actuellement approuvées par le comité des délégués pour la compétition. Si un membre souhaite proposer une autre compétition, ou inclure une épreuve supplémentaire au programme, la demande doit en être soumise à la réunion du Comité Consultatif deux ans avant la compétition. Une telle demande doit être accompagnée des règles de compétition applicables à l'épreuve et la confirmation que toutes les questions administratives (médailles, équipes, etc.), du présent règlement prévaudront. Ces propositions doivent être soumises ensuite à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués.



## **A.12 Accréditation des compétiteurs :**

Seuls les compétiteurs, désignés par leur pays/association affilié et à jour de ses obligations financières, et qui possèdent la nationalité du pays ou le statut de résident, seront acceptés. En cas de doute, le lieu de résidence principale du tireur permettra de déterminer son admissibilité. Si un tireur a déjà concouru pour un autre pays, ce tireur ne peut pas concourir pour un nouveau pays sans une autorisation formelle du pays d'origine et une période de carence de deux ans depuis la date de la dernière compétition approuvée par la WBSF.

## **A.13 Territoire ou Protectorat :**

L'Association nationale officielle reconnue de ce territoire ou protectorat peut demander à devenir membre titulaire ou associé de la WBSF. Pour être inscrits à un championnat, tous les concurrents doivent avoir résidé dans ce territoire ou protectorat pendant un minimum de deux ans.

## **A.14 Nombre minimum de participants individuels :**

Pour qu'un Championnat du Monde de Rimfire soit valable, il faut un minimum de quinze (15) participants représentant au moins cinq pays. Le nombre minimum de compétiteurs de chaque pays est d'un (1).

## **A.15 Nombre maximum de participants individuels :**

Chaque pays participant peut inscrire un nombre maximum de six (6) compétiteurs dans chaque épreuve du championnat.

## **A.16 Extension du nombre de participants :**

Le nombre de compétiteurs de chaque pays peut être étendu à neuf (9) si l'espace disponible du stand est suffisant. Pour déterminer quels sont les pays bénéficiant de cette extension, l'équipe gagnante du Grand agrégat lors du précédent Championnat du Monde de Rimfire déterminera l'ordre d'acceptation. (Pour être plus précis, la première opportunité sera offerte au pays gagnant, ensuite aux pays qui sont en mesure de présenter une équipe complète.)

## **A.17 Compétition par équipes - Nombre minimum d'équipes :**

Une équipe pour chacun des quatre pays participants.

## **A.18 Taille des équipes :**

Chaque pays a le droit d'inscrire deux équipes de trois tireurs dans chaque épreuve, ce qui peut être augmenté selon A.16.

## **A.19 Remplaçants :**

Il est admis que les pays peuvent souhaiter avoir des remplaçants disponibles en cas de difficultés au sein d'un groupe de titulaires. Les remplaçants seront en mesure de tirer pendant les jours d'entraînement officiels et non officiels, mais ne seront pas autorisés à participer au déroulement de la compétition par équipes. Toutefois, un pays a le droit de faire entrer un (1) remplaçant dans le championnat individuel. Un montant de 75 % des frais d'inscription officiels, proportionné aux coûts de participation, y compris aux cérémonies, sera encaissé pour l'inscription du remplaçant dans le match individuel.

## **A.20 Utilisation des remplaçants :**

Un compétiteur peut être remplacé jusqu'au moment où il tire le premier coup d'une épreuve. Après ce premier coup dans un match d'échauffement ou de compétition, le remplacement n'est plus autorisé.

## **A.21 Participants à une compétition par équipes :**

Pour que le score de l'équipe puisse être enregistré, tous les membres de l'équipe doivent avoir fini de remplir « the Benchrest for Score compétition » (la feuille d'enregistrement des résultats).

## **A.22 Records au championnat du Monde :**

Des records peuvent être établis au Championnat du Monde de Rimfire et sont enregistrés dans le Livre des championnats de la WBSF.



### **A.22.a Records non confirmés :**

Les résultats publiés à chaque championnat peuvent être utilisés pour indiquer qu'un nouveau record mondial non confirmé de Rimfire a été établi.

### **A.22.b Records confirmés :**

Le Comité consultatif désigne un Groupe technique pour le comptage final des résultats des nouveaux records demandés. Ce Groupe est en mesure de se déplacer ou d'échanger par courrier. Toutes les cibles qui constituent le record, accompagnées du formulaire de demande approprié, doivent être mises à la disposition du Groupe technique par le capitaine d'équipe des tireurs via le président de la WBSF ou son représentant. Le Groupe doit vérifier et recompter individuellement chaque cible et fournir au Président de la WBSF, ou son représentant, les résultats des contrôles. Le Président (ou son représentant) doit comparer tous les résultats, et déterminer la moyenne des résultats de tous les membres du Groupe technique. Ce sera au Président d'annoncer tout nouveau record ainsi confirmé. Il n'y aura aucun appel possible à la suite des résultats donnés par le Groupe technique ou de ses délibérations avec le Président en la matière.

### **A.22.c Enregistrement d'un record :**

Il sera enregistré comme un tir et publié (séparément en unités métriques et en unités impériales.)



## **SECTION B - Règles de compétition**

### **B.1 DEFINITIONS :**

### **B.2 Championnat :**

Le championnat sera défini comme le déroulement complet du tournoi.

### **B.3 Épreuve :**

La manifestation comprendra les épreuves listées séparément dans la section D.

### **B.4.1 Agrégat :**

Un agrégat comprend la somme de toutes les cibles tirées par un compétiteur ou une équipe et comptées chaque jour

### **B.4.2. Grand agrégat :**

Un grand agrégat consiste en la somme de tous les matchs tirés par un compétiteur ou une équipe dans un championnat.

### **B.5 Match :**

Un match (une épreuve) consistera à tirer trois (3) cibles dans le cadre d'un championnat.

### **B.6 Caractéristiques de la carabine :**

Le championnat se déroulera avec une seule catégorie de carabine, celle-ci devant être n'importe quelle carabine chargée en 22LR d'un poids maximal de 6,35kg (14lbs) (cf. article E.8.7 pour la tolérance de poids acceptée) sans restriction sur le poids de détente ou de grossissement de lunette. La détente doit être actionnée manuellement et il est de la responsabilité du compétiteur d'assurer un usage en toute sécurité. La crosse ne devra pas excéder 7,62cm (3 inches) de largeur à son extrémité avant et être de conception conventionnelle. Un tuner de canon, ou tout accessoire de bouche de canon utilisée en guise de tuner, peut être ajoutée sur le canon de la carabine. Un tel dispositif ne peut pas être réglé durant le tir sur une cible. La carabine, y compris tous les accessoires utilisés durant le tir d'une cible, doit respecter les spécifications de poids énoncées dans les présentes règles.

### **B.7 Munitions :**

Les munitions doivent être de type .22LR, avec une ogive en plomb, produites commercialement et disponibles dans les points de vente habituels.

### **B.8 Appuis :**

Un appui avant doit supporter uniquement que la partie avant de la carabine. L'appui arrière doit uniquement supporter la partie arrière de la carabine. Aucun appui ne peut être attaché à la table, à la carabine ou à ces deux éléments. En d'autres termes, les deux parties doivent pouvoir être mobiles indépendamment l'une de l'autre.



### **B.8.1 Appui avant :**

L'appui avant doit incorporer un sac souple ou un ensemble de sacs contenant du sable minéral. La partie avant de la carabine ne doit entrer en contact avec rien d'autre que le ou les sacs contenant le sable minéral, à l'exception d'une butée située à l'avant de l'appui qui peut être utilisée pour déterminer l'alignement de la carabine avec la cible.

Le bas de la partie avant de la crosse doit avoir 100% de contact avec l'extrémité de chacun des sacs de sable la soutenant. L'appui peut incorporer des ajusteurs verticaux et horizontaux. Voir l'annexe J pour clarification.

### **B.8.2 Appui arrière :**

Doit consister en un sac ou une série de sacs contenant du sable minéral. Le sac arrière peut incorporer une entretoise verticale tant que celle-ci ne comporte pas d'ajusteurs horizontaux ou verticaux.

L'entretoise verticale ne peut présenter de saillies pouvant être insérées à l'intérieur de la table ou du sac de sable. Le(s) sac(s) arrière(s) ne doivent en aucun cas être maintenus.

## **B.9 Sac de sable :**

Les sacs de sable avant et arrière ne comporteront pas d'ajouts et contiendront uniquement du sable sur au moins 1/2 pouce / 12,7mm d'épaisseur sur toute leur surface. Aucun matériau métallique ne peut être utilisé dans la construction du sac de sable. Un ruban adhésif sur les sacs de sable est autorisé.

## **B.10 Supports des carabines :**

Les carabines peuvent tirer à partir d'appuis pouvant être supportés par un pied, lequel ne doit pas interagir avec les sacs de sable pour amortir le recul ou constituer un moyen de guidage ; et un appui arrière comprenant un sac de sable supportant la carabine entre l'arrière de la poignée pistolet et l'extrémité de la crosse. La carabine doit pouvoir être soulevée librement du(des) sac(s) de sable dans une direction verticale avec tous ses accessoires en place. Un ruban adhésif sur le sac de sable est autorisé.

## **B.11 Moyens de guidage :**

Tous les dispositifs, ajouts, formes ou dimensions de la carabine, qui associés à tout équipement sont destinés à guider le retour de l'arme à la position de tir, sans la nécessité de la pointer optiquement à chaque prise de visée, doivent être considérés comme illégaux.

## **B.12 Ligne de tir :**

La ligne de tir doit de préférence coïncider avec le bord avant de la table de tir. Sinon, la ligne doit être clairement indiquée sur la table.

## **B.13 Banc :**

Le banc peut se matérialiser par une table rigide d'environ 812mm (32 pouces) de haut à côté de laquelle un tireur peut s'asseoir. Le tireur doit pouvoir ajuster à sa propre taille, un siège ou un tabouret réglable en hauteur. Les tables doivent être construites de façon à permettre le tir pour les compétiteurs droitiers et gauchers.

## **B.14 Positionnement sur la table :**

La carabine doit être placée de telle sorte que la bouche du canon se situe devant la table et que le reste de la carabine soit situé derrière la ligne de tir.

## **B.15 Tables inutilisées :**

Aucun compétiteur ou membre d'équipe ne doit occuper une table dans un match auquel il ne participe pas personnellement.



## **SECTION C - Conduite du championnat**

### **C.1 Cibles :**

Les cibles à utiliser dans le championnat doivent être les cibles officielles internationales Rimfire WBSF (25 blasons). Si une impression locale des cibles est utilisée, celle-ci nécessitera l'approbation préalable des officiels de la fédération.

### **C.2 Lot officiel de cibles :**

Trois cibles par match doivent être attribuées par compétiteur, celles-ci doivent être clairement identifiées par un « numéro de compétiteur ».

### **C.3 Cible décrochée :**

Si une cible se décroche pendant la série de tir, celle-ci se poursuivra sans interruption. A la fin de la série, l'arbitre de pas de tir évaluera et attribuera un temps supplémentaire au compétiteur pour lui permettre de terminer son match avant de poursuivre la compétition.

### **C.4 Cibles perdues :**

Si une cible est perdue (en raison du stand de tir ou de la météo) et que le tireur a terminé toutes les autres cibles, le score de la cible perdue sera la moyenne des meilleurs et des moins bonnes cibles tirées. Il incombe au personnel responsable des cibles d'assurer une protection adéquate des cibles en prévention d'éventuels incidents, par agrafage si nécessaire.

### **C.5 Affichage des cibles :**

Toutes les cibles complétées doivent être affichées dans une zone commune (« mur des lamentations ») et affichés pour que tous les compétiteurs puissent les voir. Aucun compétiteur ne doit retirer, de la zone d'affichage, de cibles tant que l'agrégat pour ce jour n'est pas terminé et que le délai de réclamation de cet agrégat n'a pas expiré (voir C16).

Si une équipe ou un individu souhaite porter réclamation concernant le comptage de cibles, etc., se reporter à la section E.9 ou 10 Procédures de recomptage de la cible.

En cas de problème concernant le score, le jury de réclamation peut exiger que les cibles soient recomptées. Cependant, il convient de noter que le recomptage des cibles ne peut être entreprise après l'expiration du délai de réclamation.

### **C.6 Retrait des cibles :**

Le retrait précoce des cibles par un compétiteur, avant l'expiration du délai de réclamation notifié pour chaque agrégat, annule automatiquement tous les droits de réclamation. Le comité d'organisation doit fournir un stockage suffisant pour les cibles pendant un championnat aux concurrents ne souhaitant pas retirer leurs cibles avant la fin de celui-ci.

### **C.7 Local de comptage des cibles :**

La mise à disposition d'un local distinct pour le comptage des cibles est nécessaire, avec un accès restreint aux compétiteurs et au public. Tous les comptages de cibles doivent être effectués par deux arbitres officiels délégués, l'un pour entreprendre le comptage principal à l'aide d'un équipement approuvé, l'autre pour contrôler et enregistrer. Le score de la cible doit être inscrit sur sa face avant.

### **C.8 Procédure de comptage des cibles :**

#### **C.8.a Meilleur cordon :**

La valeur la plus élevée d'un cordon sera utilisée pour comptabiliser le score d'un match. (Si l'impact touche le cordon de la plus haute valeur suivante sans aucun espace, le résultat le plus élevé sera attribué). Un impact touchant la mouche sera compté mouche. Le résultat doit être écrit dans la case prévue. Un tir dans la cible, mais extérieur au cordon du plus grand diamètre du blason sera compté zéro (0) point. Les déchirures ou les déformations sur la cible ne seront pas comptées.

#### **C.8.b Blason vide :**

Tout coup qui n'entre pas dans le blason ou ne le touche pas sera compté zéro (0).



### **C.8.c Jauge de mesure :**

Tous les coups qui ne peuvent pas être comptés visuellement, seront vérifiés avec une jauge homologuée de .220 (+/- 0.0005) ou une règle, et un « P » sera inscrit sur la cible pour l'indiquer. Un blason jaugé ne peut pas être jaugé à nouveau dans le cadre d'une demande ou d'une réclamation sur le score.

### **C.8.d Cibles comportant trop d'impacts :**

S'il y a plus d'un impact sur un blason, seul l'impact de plus basse valeur sera retenu et une pénalité d'un (1) point par impact supplémentaire sera appliquée.

### **C.8.e Tirs entre les blasons :**

Si un impact se situe entre les blasons, il sera jaugé et évalué pour déterminer à quel blason il appartient. Le blason ayant la plus grande surface de l'impact sera enregistré comme ayant été tiré.

### **C.8.f Erreur sur le premier tir :**

Si le premier tir sur la cible touche accidentellement un blason, l'arbitre de pas de tir doit en être informé avant que le deuxième tir soit effectué. L'arbitre de pas de tir doit vérifier visuellement la cible et le noter sur celle-ci quand elle est récupérée. Aucune pénalité ne sera comptée

## **C.9 Égalité au score du match :**

Le comptage des mouches sera la première méthode pour rompre l'égalité. Si deux ou davantage de compétiteurs ont toujours les mêmes scores, une égalité sera notifiée.

### **C.9.a Égalité des scores à l'Agrégat de la journée :**

Si aucune récompense n'est prévue pour l'agrégat de la journée, alors la règle C9 s'appliquera. Si des récompenses sont données, alors la règle C9b s'appliquera

### **C.9.b Égalité au grand agrégat :**

Si une égalité subsiste, celle-ci sera rompue en prenant en compte le dernier carton tiré par chacun des concurrents et la première mouche manquée sur ces cartons. Sur le carton de chacun des tireurs, cette prise en compte se fait à partir du blason de match numéro 1 jusqu'au blason de match numéro 25. À l'issue de cet examen, si une différence n'apparaît toujours pas, la même méthode sera appliquée pour l'avant dernier carton tiré par chacun des concurrents et ainsi de suite jusqu'à ce qu'une différence apparaisse. Dans le cas de l'épreuve par équipe les cartons dont il sera tenu compte pour la rupture d'égalité seront les derniers cartons tirés par les derniers membres des équipes concurrentes et la même méthode sera appliquée en remontant ainsi de suite jusqu'aux cartons précédents.

Ces procédures de rupture d'égalité ne seront mises en œuvre que pour les agrégats donnant lieu à l'attribution de médailles sinon les égalités seront maintenues et reconnues comme telles.

## **C.10 Contre-cibles :**

Les contre-cibles doivent être placées derrière les porte-cibles pour l'ensemble des matchs. Celles-ci doivent être placées à un mètre (3 pieds) derrière le porte-cible.

En cas de tir croisé ou de cible non tirée, les contre-cibles ne doivent pas être ôtées des supports tant que le problème n'a pas été clairement résolu par l'équipe technique.



## C.11 Commandements standard de match – Premières instructions générales de match :

Avant chaque relais du premier match du jour, les instructions générales doivent être annoncées par l'arbitre de pas de tir. Celles-ci doivent être identiques ou similaires aux instructions ci-dessous, selon les exigences locales :

« Durant le match, si un événement survenant nécessitait un cessez-le-feu, je vous annoncerais :

**« STOP, STOP, STOP – Levez-vous et éloignez-vous de la table »**

Le temps de tir doit être arrêté à ce commandement.

Une fois que l'urgence a été évaluée et qu'il est possible de le faire en toute sécurité, l'arbitre doit demander aux compétiteurs de s'approcher de leurs tables respectives et de sécuriser leurs carabines, **en retirant leurs verrous de culasse, puis en s'éloignant à nouveau de la table.**

Une fois l'urgence traitée, la compétition reprendra, conformément à la règle C13, en utilisant les commandements standards de pas de tir de 4-7 comme indiqué en C12, en indiquant le temps restant au chronomètre, plus 2 minutes.

Ne placez aucune munition dans la chambre jusqu'au commandement « Commencez le tir ».

## C.12 Commandements standard de pas de tir – pour chaque série de tir :

Afin de s'assurer que le championnat soit conduit sans confusion, les instructions de tir suivantes doivent être utilisées.

- 1) Tirs de match (1-2-3-4)
- 2) Relais (1-2-3-4)
- 3) Cible (1-2-3)
- 4) Tireurs, êtes-vous prêts
- 5) Vous avez 20 minutes pour compléter votre carton
- 6) Engagez vos verrous de culasse dans votre carabine
- 7) Commencez le tir
- 8) Mi-temps
- 9) Il vous reste deux minutes pour terminer votre tir
- 10) Il vous reste une minute pour terminer votre tir
- 11) Il vous reste 30 secondes pour terminer votre tir
- 12) Cinq secondes
- 13) « Coup de sifflet » Cessez le feu
- 14) Enlevez vos verrous de culasses
- 15) Équipe des cibles, vous pouvez aller aux cibles

### Interprétations :

- a) Aucune cartouche ne doit être placée dans la carabine tant que le commandement « Commencez le tir » n'est pas donné.
- b) Le chronomètre débute au début du mot « commencez ».
- c) Le chronomètre cesse à la fin du coup de sifflet
- d) Tout tir effectué avant la consigne « commencez le tir » ou après le « Coup de sifflet » pour cesser le feu, entrainera une disqualification du tireur et sa non-participation au reste de la journée de tir.



### **C.13 Consignes d'urgence :**

En cas d'urgence, l'arbitre de pas de tir commandera un « cessez le feu » conformément à la règle C.11. Une telle consigne doit être immédiatement exécutée et aucun autre coup ne doit être tiré. Avant de recommencer le tir, l'arbitre de pas de tir accordera deux (2) minutes de temps additionnel et informera les tireurs en conséquence, toutefois cette allocation ne peut excéder le temps imparti pour le match à l'origine.

### **C.14 Commission de réclamation :**

Il est de la responsabilité du comité d'organisation de mettre en place une commission de réclamation afin de recueillir toute doléance subie par un compétiteur concernant toute question liée à la conduite du championnat.

### **C.15 Composition de la commission de réclamation :**

La commission de réclamation sera composée du directeur de la compétition ainsi que deux compétiteurs expérimentés (non originaires du pays hôte) désignés parmi ceux inscrits. Il est préférable que les candidats désignés soient changés quotidiennement pour la période du championnat. Sinon, le comité organisateur peut nommer un comité technique composé de personnes expérimentées, qui ne sont pas des compétiteurs et qui peuvent agir indépendamment des équipes concurrentes.

### **C.16 Formulaire de réclamation :**

Toutes les réclamations doivent être déposées selon le formulaire prescrit (voir formulaire annexe A) avec des frais de réclamation d'un montant de 25€

En cas de réclamation acceptée, les frais seront intégralement remboursés ; sinon tous les frais seront retenus par le comité organisateur.

Toutes les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant le litige évoqué, ou à partir de l'affichage des résultats, ou alors de l'affichage de l'agrégat final.

### **C.17 Décisions de la commission de réclamation :**

La décision de la commission de réclamation est définitive et irrévocable et aucune disposition ne permet de faire appel de la décision.



## **SECTION D - Épreuves approuvées et temps limites**

### **D.1 Épreuves approuvées :**

Les épreuves approuvées prévues au Championnat du Monde Rimfire Bench-rest sont détaillées ci-dessous :

### **D.2 Épreuves principales :**

Jour un	Match 1	50m – 3 cartons	Épreuve par équipes
Jour deux	Match 2	50m – 3 cartons	Épreuve par équipes
Jour trois	Match 3	50m – 3 cartons	Épreuve individuelle
Jour quatre	Match 4	50m – 3 cartons	Épreuve individuelle

#### **D.2.1 Alternative métrique :**

Voir section A.9

#### **D.2.2 Match d'échauffement :**

Un match d'échauffement peut être organisé le premier jour de compétition, ou lors d'une journée précédant le jour d'entraînement.

### **D.3 Temps limite :**

Carton – le temps limite pour tirer un carton sera de 20 minutes. Il n'existera aucune exception à l'obligation pour tous les concurrents de terminer leur série de tirs dans les délais impartis.

### **D.4 Cible suivante :**

Un compétiteur doit avoir au moins 20 minutes entre la fin du tir et le début du prochain carton.



## **SECTION E - Dispositions techniques**

### **E.1 Arbitres de pas de tir :**

Lors de la sélection du personnel technique et bénévole, une attention particulière doit être accordée à la compétence des arbitres de pas de tir. Il est préférable de choisir des personnes expérimentées qui ont une compétence reconnue pour diriger les matchs d'une manière compatible avec la manifestation. L'accent doit être mis sur la capacité à gérer les problèmes comme les tirs croisés, les défaillances des supports de cibles, etc.

### **E.2 Procédures de constitutions des séries :**

Les positions sur le pas de tir seront attribuées par tirage au sort, immédiatement après la date de clôture pour les inscriptions finales, sur la base suivante :

Le tirage au sort se fera pour les équipes réparties uniformément en fonction des tables disponibles. Il incombera à chaque capitaine d'équipe, au moment de l'inscription finale, d'indiquer l'attribution de l'ordre de tir individuel de ses membres. Si aucune préférence n'est communiquée, le comité d'organisation procédera à l'attribution à sa discrétion. Au cas où des compétiteurs seraient nommés sans implication dans une équipe, chaque table ou porte disponible sera attribué à la discrétion du comité d'organisation.

### **E.3 Rotation de table :**

La rotation des tables est obligatoire. Le système de rotation à utiliser doit être précisé à tous les pays au moment de la recherche d'entrées. Si un pays souhaite adopter un système qui n'était pas utilisé par le WBC, une consultation du président de la WBSF doit être entreprise afin qu'un consensus puisse être trouvé.

Il est préférable que la rotation durant les quatre jours de compétition soit consécutive.  
i.e. : au cours du championnat, les tireurs se déplacent sur toute la largeur du stand.

### **E.4 Relais :**

Quatre (4) relais doivent être programmés au maximum afin de permettre une compétition dans les meilleures conditions d'organisation.

### **E.5 Agrégat incomplet :**

Si un agrégat n'est pas terminé le jour prévu, celui-ci continuera le matin suivant, là où il s'est arrêté.

### **E.6 Service des résultats**

Il est nécessaire de diffuser rapidement les résultats précis aux compétiteurs. Il est préférable qu'un programme informatisé soit utilisé pour traiter les résultats et produire les palmarès afin de garantir un style de présentation et une précision adéquate. Néanmoins, une copie papier de tous les résultats doit être conservée en cas de problème informatique.

### **E.7 Affichage des résultats :**

Des panneaux d'affichage adéquats sont nécessaires pour afficher les résultats au fur et à mesure de la compétition. Ceux-ci doivent être facilement accessibles aux compétiteurs et au public. Il doit être clairement indiqué dans les instructions du championnat où les résultats officiels seront affichés pour éviter toute confusion sur les exigences de la réclamation. Les résultats des agrégats ainsi affichés doivent inclure l'heure exacte d'affichage et l'heure d'expiration des droits de réclamation (30 minutes).

### **E.8 Zone d'inspection :**

Il sera nécessaire de prévoir un local pour la mise en œuvre des procédures de contrôle afin de s'assurer que les armes utilisées respectent les règles de sécurité.

L'équipement à utiliser pour le contrôle doit être disponible, au moins deux jours avant la compétition, pour permettre à chacun d'avoir l'opportunité de tester son équipement pour être en conformité avec ces règles.



### **E.8.1 Main d'œuvre requise :**

Les contrôles doivent être menés par du personnel connaissant parfaitement les règles.

### **E.8.2 Documentation :**

Il est souhaitable d'utiliser un formulaire d'inspection normalisé pour assurer la cohérence et être reconnaissable par l'arbitrage du pas de tir si une enquête plus approfondie est nécessaire. Voir l'annexe E pour le formulaire suggéré.

### **E.8.3 Vignettes de certification :**

Une vignette de contrôle/certification, convenant à la fixation sur la carabine, doit être distribuée. Celles-ci doivent être spécifiques à chaque championnat et conservées de manière sécurisée.

### **E.8.4 Équipement de certification :**

La liste suivante est recommandée :

- Balance de pesage certifiée (de préférence électronique) d'une capacité nominale d'au moins 15kg.
- Règle (mètre déroulant)
- Jauge pour mesurer la largeur de la crosse. La crosse ne doit pas dépasser 7,62cm (3 inches) de largeur, quel que soit l'endroit mesuré.

### **E.8.5 Contrôle obligatoire :**

Tous les compétiteurs doivent présenter à l'heure inscrite toutes les carabines destinées à être utilisées dans le championnat pour contrôle. Ne pas le faire entraînera la disqualification pour ce championnat.

### **E.8.6 Échec lors du contrôle :**

Les carabines déclarées non conformes au contrôle peuvent être reconstruées après ajustements, mais avant le début de la compétition.

### **E.8.7 Tolérance de poids :**

Au contrôle de poids, une tolérance de 15 grammes (1/2 once) sera accordée.

### **E.8.8 Contrôle aléatoire :**

À la discrétion du directeur de compétition, les tireurs peuvent être tenus de soumettre à nouveau leur carabine à un contrôle inopiné durant le championnat. Le directeur de compétition n'est pas tenu d'avertir de telles inspections.

## **E.9 Erreur de comptage :**

Lorsqu'un compétiteur considère qu'une erreur évidente a été commise, il peut **demander verbalement** aux arbitres responsables du comptage des points de vérifier la cible et de résoudre le problème. En cas de doute, le compétiteur peut soumettre une réclamation formelle conformément aux procédures de réclamation.

## **E.10 Procédure de recomptage :**

L'arbitre du comptage des points recomptera le carton en question en présence du second arbitre et du capitaine d'équipe du compétiteur concerné. Il utilisera le même équipement que celui utilisé initialement.

## **E.11 Retrait des verrous de culasses :**

Tous les verrous de culasses doivent être mis à l'écart des carabines, excepté sur commande de l'arbitre de pas de tir. Les carabines ne pouvant pas/n'ayant pas de verrou de culasse amovible, doivent avoir un dispositif inséré dans la chambre montrant visiblement qu'elle est vide. Cette règle s'applique derrière la ligne de tir ainsi que dans toutes les autres zones incluant les installations pour les compétiteurs, les aires de stationnement, etc. Le non-respect de cette règle peut conduire à une disqualification pour le championnat, à la discrétion du directeur de compétition.



## **E.12 Procédure lors d'un tir croisé :**

Il incombe au tireur ayant effectué un tir croisé d'avertir immédiatement l'arbitre de pas de tir, puis de tirer le reste de ses tirs sur son propre carton. Un compétiteur qui effectue un tir croisé et qui en informe l'arbitre de pas de tir, puis tire le reste des blasons sur son carton, sera reconnu avoir réalisé un tir croisé par inadvertance, mais il devra être pénalisé selon la règle E.12.2.

### **E.12.1 Transfert entre tirs croisés :**

Un tir croisé notifié sera transféré au bon blason et inclus dans le score du match.

### **E.12.2 Pénalité de tir croisé :**

Le carton du tireur ayant effectué un tir croisé sera pénalisé, l'impact le plus bas sera diminué d'1 (un) point pour chaque tir croisé.

### **E.12.3 Tireur lésé :**

Le compétiteur, sur la cible duquel un tir croisé a été effectué, est obligé d'informer l'arbitre de pas de tir d'un tel événement. Il continuera à utiliser son carton en tirant sur tous les blasons et se verra attribuer le score le plus élevé sur chaque blason comportant un tir croisé. Si le tireur lésé n'a pas encore tiré sur le blason concerné par un tir croisé, il s'efforcera dans un esprit sportif d'obtenir le meilleur résultat.

### **E.12.4 Défaut de signalement :**

Tout tireur convaincu d'avoir effectué un tir croisé, sans en avoir averti l'arbitre de pas de tir, et dont la cible montre plus que le nombre requis d'impacts, y compris les tirs croisés, se verra attribuer le score le plus bas, augmenté d'une pénalité de 2 points, pour chaque blason de match sur lequel il aura effectué un tir croisé en lieu et place des propres blasons de match de son carton.

### **E.12.5 Absence de temps additionnel :**

Aucun temps additionnel ne sera accordé à un tireur ayant effectué un tir croisé.

## **E.13 Indicateurs de vent :**

Les compétiteurs sont autorisés à placer des fanions et des indicateurs de vent sur le champ de tir à leur guise. Toutefois, l'ensemble des drapeaux et indicateurs du champ de tir ne doivent pas dépasser une ligne droite tracée entre le dessus de la table et le bas du carton, et conservés dans la ligne le couloir de tir des concurrents.

Le nombre de piquets de fanions disposés dans chaque couloir doit être limité à neuf. Les concurrents partageant la même ligne pendant le tir d'un carton doivent partager ce nombre maximum et doivent s'accorder avant le tir sur le placement et le nombre indiqué par chacun, jusqu'à ce maximum.

Les drapeaux ne peuvent être déplacés lors du tir d'un carton, mais peuvent être déplacés, redressés ou débloqués, lors des changements de carton.

L'arbitre de pas de tir peut enlever ou laisser à terre tout drapeau pouvant gêner un tireur. Par souci de clarté, les fanions ou indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être ramenés à leur emplacement d'origine. Si cela n'est pas pratique, ils ne peuvent être déplacés, selon l'avis de l'arbitre de pas de tir, seulement dans le but de les sécuriser à nouveau. "bouger" n'implique pas une substitution. Le déplacement, le redressement ou le déblocage des fanions ou indicateurs est sous le contrôle de l'arbitre de pas de tir, dont l'autorisation doit être demandée, et ne doit en aucun cas gêner le bon déroulement du match.

Une fois le carton complété par tous les compétiteurs, ceux-ci seront autorisés à transférer leurs fanions sur la ligne sur laquelle ils tireront leur prochain carton. Les organisateurs doivent prévoir dans le plan de tir une période de 15 à 20 minutes pour permettre le changement des girouettes entre les lignes de tir, avant le début de la série du carton suivant, au premier relais.



## **SECTION F - Stand et installations**

### **F.1 Installations minimales requises pour organiser un championnat du Monde Rimfire :**

La ligne de tir doit comporter au minimum vingt (20) tables de tir.

Il doit exister aux 50 mètres de la ligne de tir des porte-cibles rigides pour chaque ligne de tir.  
Il doit exister une zone abritée suffisante pour tous les compétiteurs.

Il doit exister des locaux fermés et abrités pour le personnel technique.

Il doit exister une zone abritée suffisante pour l'affichage des cartons tirés (mur des lamentations).

Il doit exister des toilettes pour les compétiteurs, l'équipe technique et les spectateurs.

### **F.2 Contrôle du stand de tir et homologation :**

Il incombera à la fédération organisatrice de s'assurer que le stand de tir et les installations répondent aux normes requises pour la conduite du championnat. Il revient au délégué international du pays hôte de donner l'assurance au comité des délégués que ces conditions ont été remplies.

En cas de doute ou d'interrogation, il appartiendra au comité des délégués et/ou au président de déléguer une personne apte à effectuer un contrôle avant le championnat afin de s'assurer que toutes les normes soient respectées.

### **F.3 Stand de tir – tables :**

Le stand de tir doit être équipé du nombre de tables suffisant pour faire face aux effectifs attendus au championnat. Aucune norme internationale n'est adoptée concernant les dimensions, l'espacement, etc. ; néanmoins le comité des délégués a besoin de s'assurer qu'une compétition juste et équitable sera organisée.

Les postes de tir doivent être recouverts d'un toit pour protéger les compétiteurs du soleil et de la pluie.

### **F.4 Stand de tir – porte-cibles :**

Il est recommandé de placer le porte-cible juste derrière le carton, pour réduire la pénétration de lumière par l'arrière du carton.

### **F.5 Local des toilettes :**

Des locaux de toilettes pour hommes et femmes sont nécessaires, à une distance raisonnable à pied du stand de tir ainsi que des aménagements prévus pour athlètes en situation de handicap.



## **SECTION G - Cérémonies, réunions, remise des médailles**

### **G.1 Cérémonies des médailles :**

Il appartient au comité d'organisation de définir le style et le lieu des cérémonies de remise des médailles en fonction des circonstances. Celles-ci se tiennent normalement dans le cadre d'une clôture de championnat.

### **G.2 Cérémonie d'ouverture :**

Une cérémonie d'ouverture est une excellente occasion de promouvoir le sport en présence des personnalités invitées, et de présenter également le déroulement de la compétition. Il est suggéré qu'une liste des personnalités importantes pour le sport qui prononceront un discours soit établie à l'avance. Les personnalités politiques et les élus locaux ont souvent besoin d'être prévenues plusieurs mois avant le championnat. Il est d'usage, qu'une telle cérémonie soit organisée le matin au début de la compétition, mais d'autres options peuvent être examinées. Le style et le contenu de la cérémonie sont à la discrétion de l'association organisatrice.

### **G.3 Cérémonie de clôture :**

Le style et le format d'une cérémonie de clôture doivent également être pris en compte. Il est généralement admis que l'organisation de la cérémonie respecte un protocole allégé. Il est recommandé que, lors de cette cérémonie, les équipes de chaque pays soient présentées en guise de reconnaissance de leur participation.

### **G.4 Autres réceptions :**

Toutes les réceptions supplémentaires sont à la discrétion du Comité d'Organisation.

### **G.5 Réunions :**

Les réunions suivantes devront être organisées :

**Réunion technique :** Elle sera tenue sur le stand, si un lieu approprié est disponible, au moins 24 heures avant le début de la compétition.

Le but de la réunion est, de s'assurer que le personnel indispensable et les officiels des équipes soient informés des dispositions finales du Championnat, et de traiter tout problème particulier. Les personnes suivantes sont tenues d'y assister :

Tous les chefs des délégations et interprètes si besoin,  
Tout le personnel technique.

Autres officiels des équipes / entraîneurs - éventuellement.

Voir l'annexe F pour l'ordre du jour (Note : Cette réunion n'est pas destinée aux compétiteurs).

**Conférence consultative de la WBSF :** Cette réunion se tient habituellement à mi-parcours du championnat. Elle doit être tenue dans un lieu hors du stand et facilement accessible (Hébergement des équipes ou similaire.) Elle ne devrait pas être programmée avant 19h30.

### **G.6 Remise des médailles :**

La liste suivante de médailles et de récompenses sera remise lors de chaque Championnat :

Championnat par équipe                      Grand Agrégat                      9 médailles

Champion individuel                      Grand Agrégat                      3 médailles

**Championnat individuel junior              Grand Agrégat                      au plus 3 médailles**

**Les juniors jusqu'à 18 ans, dont le 18<sup>ème</sup> anniversaire est postérieur à la date de début du tournoi, peuvent participer à la compétition et sont éligibles aux classements et récompenses juniors et seniors. L'attribution des médailles d'or, d'argent et de bronze pour les juniors est subordonnée à un minimum de 4 participants juniors. S'il n'y a que 3 participants juniors, seules les médailles juniors d'or et d'argent seront décernées. S'il n'y a que 2 participants juniors, seule une médaille d'or sera délivrée. S'il n'y a qu'un seul participant junior, aucune médaille junior ne sera délivrée.**

### **G.7 Prix :**

Meilleur score – un diplôme chaque jour                      4



## **G.8 Prix supplémentaires :**

À la discrétion du comité d'organisation, la fourniture d'écussons « 20 meilleurs tireurs » est suggérée pour le Grand agrégat du Championnat individuel.

## **G.9 Récompense de participation :**

Le comité d'organisation doit fournir une médaille ou un écusson approprié à tous les concurrents inscrits comme récompense de leur participation

## **SECTION H - Frais d'inscription**

### **H.1 Frais d'inscription :**

Le comité d'organisation doit publier au moins 12 mois à l'avance le montant des frais d'inscription à régler.

### **H.2 Responsabilité du paiement des frais d'inscription :**

Les organisations agréées sont responsables d'effectuer le paiement des frais d'inscription en totalité avant la date d'échéance, pour tous les tireurs inscrits de leur organisation. Aucun paiement individuel ne sera accepté.

### **H.3 Frais d'entraînement :**

Les coûts des jours officiels d'entraînement doivent être inclus dans les frais d'inscription pour chaque épreuve du championnat. Les coûts d'entraînement non officiels peuvent être facturés séparément à la discrétion du comité d'organisation. Tous les frais d'entraînement doivent être indiqués dans les informations d'inscription.

### **H.4 Inscriptions tardives :**

L'acceptation d'inscriptions tardives est à la discrétion du comité d'organisation. Cette acceptation ne doit pas désavantager les pays qui ont respecté les délais d'inscription. Le comité d'organisation est autorisé à facturer un supplément pour les inscriptions tardives.

## **SECTION I - Sécurité du stand et procédures**

La sécurité des compétiteurs, officiels et spectateurs est considérée comme primordiale. Tous les participants doivent s'assurer que toutes les normes de sécurité sont respectées ; les infractions ne seront pas tolérées.

### **I.1 Arbitre de pas de tir :**

L'arbitre de pas de tir est responsable de la surveillance de tous les matchs et du respect des règles de sécurité. Le refus de se conformer à un ordre de l'arbitre de stand est un motif d'expulsion du stand.

### **I.2 Ensemble de commandements standards :**

Les règlements du stand peuvent varier d'un pays à l'autre. Le comité d'organisation de chaque championnat doit s'assurer que les participants sont informés des exigences spécifiques qui peuvent s'appliquer. Cependant un ensemble standard de commandements minimum est prévu (voir C11 et C12).

### **I.3 Espaces du public :**

Chaque tireur individuel doit s'assurer que ses déplacements avec des armes à feu autour des espaces dédiés au public sont effectués d'une manière sûre et appropriée. Les capitaines des équipes ont la responsabilité de s'assurer que tous les participants se conforment à cette exigence.



## **SECTION J - Obligations des compétiteurs**

### **J.1 Langue officielle :**

La langue officielle du championnat est l'anglais et tous les commandements et instructions doivent être donnés dans cette langue.

### **J.2 Numéro de compétiteur :**

Chaque compétiteur recevra un numéro individuel de compétiteur et l'identification de son pays qui devront être portés sur ses vêtements de compétition. Une telle identification doit être visible à tout moment lorsque le compétiteur est sur le pas de tir.

### **J.3 Badge :**

Chaque compétiteur doit être muni d'un badge, portant son nom et le pays qu'il représente. Il peut être utilisé à des fins d'identification sur le stand ou lors des manifestations.

### **J.4 Tableau d'affichage officiel :**

Le Comité d'Organisation mettra en place un tableau d'affichage officiel dont l'emplacement sera connu des concurrents et des officiels. Toutes les communications officielles doivent être affichées sur ce tableau pour que tous les participants disposent des mêmes informations.

### **J.5 Compétiteurs en situation de handicap :**

La WBSF soutient la participation des tireurs en situation de handicap dans ce championnat. Aucune limitation n'est spécifiée ; cependant le comité d'organisation doit être conscient des nécessités relatives aux accès et aux toilettes aménagées. Si un participant demande des dérogations spéciales pour handicap physique, la demande doit être faite par écrit au président ou son délégué dans un délai suffisant pour une prise de décision.



**ANNEXE A - Formulaire de réclamation**

ANNEXE A

**FORMULAIRE DE RÉCLAMATION**

**INFORMATIONS SUR LA RECLAMATION (A remplir par le compétiteur ou l'officiel de l'équipe)**

Date et heure de l'action ou de la décision contestée :

.....  
.....

Motif de la contestation : (Indiquer la Règle concernée)

.....  
.....  
.....  
.....

Réclamation présentée par :

Nom : .....

Pays : .....

Signature : .....

**A compléter par le Comité d'Organisation**

Réclamation reçue (date et heure) .....

Montant de la caution versée : .....

Signature de l'officiel ayant reçu la réclamation : .....

**DÉCISION DE LA COMMISSION DE RECLAMATION**

Date et heure de la réunion : .....

La réclamation a été Retenue

Refusée

Motifs de la décision :

.....  
.....  
.....

Signature du (de la) Président(e) : .....



**ANNEXE B - Formulaire de candidature pour accueillir le championnat du monde Rimfire**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE  
POUR ACCUEILLIR  
LE CHAMPIONNAT DU MONDE RIMFIRE**

.....  
**Section A**

Pays candidat :

Lieu proposé :

Dates proposées :

Installations d'entraînement disponibles :

.....

**Section B**

Avant-programme des épreuves :

.....

.....  
**Section C**

Restrictions d'utilisation/d'horaires du stand :

Les modalités d'hébergement proposées sont les suivantes :

Cette demande est déposée au nom de (Association) .....

Signataire autorisé .....Date.....Fonction.....



**ANNEXE C - Formulaire d'adhésion à la fédération internationale de tir sur appui (WBSF)**

**FORMULAIRE D'ADHÉSION À**

**LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE TIR SUR APPUI  
(WBSF)**

.....  
**Section A**

Pays demandeur :

Nom de l'association ou organisation nationale :

Adresse postale :

N° de téléphone :

N° de fax:

Adresse courriel:

.....  
**Section B**

Demande faite au nom de (pays)  
SHOOTING FEDERATION.

pour adhérer à la WORLD BENCHREST

Il est entendu qu'une adhésion provisoire peut être accordée, sous réserve de l'approbation finale du Comité des délégués lors de sa prochaine réunion. Je reconnais que nous avons lu et compris les règles de la Fédération et assimilé les obligations et responsabilités d'une telle adhésion

Signature du demandeur :

Date

.....  
**Section C**

Les règles de la WBSF exigent la nomination d'un Délégué, qui agira dans l'intérêt du Pays, et sera le contact principal entre le Pays et la Fédération. En outre, le Délégué aura le droit de représenter le Pays lors de la réunion biennale des délégués qui se tient aux Championnats du Monde et sera détenteur des droits de vote correspondants.

Nom du délégué du Pays :

Adresse postale :

N° de téléphone :

N° de fax:

Adresse courriel:



**ANNEXE D - Formulaire pour la confirmation d'un record du monde - Rimfire**

**FORMULAIRE  
POUR LA CONFIRMATION  
D'UN RECORD DU MONDE WBSF - RIMFIRE**

.....  
**Section A**

Pays demandeur :

Nom du compétiteur :

Numéro de compétiteur :

.....  
**Section B**

La demande est faite pour la cible(s) suivante(s) pour être enregistrée(s) comme un nouveau record WBSF.

Informations sur la cible :

Epreuve :

Distance :

.....  
**Section C**

Cette demande est déposée au nom de (Association) .....

\_\_\_\_\_  
Signataire autorisé

.....Date.....Fonction.....



## **ANNEXE E - Formulaire de contrôle des armes et données techniques**

### **WORLD BENCHREST SHOOTING FEDERATION**

### **FORMULAIRE DE CONTROLE DES ARMES**

### **ET DONNEES TECHNIQUES**

---

#### **Section A**

Nom du compétiteur :

Nom de l'association ou organisation nationale :

Adresse postale :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse courriel :

---

#### **Section B**

##### **Informations techniques :**

Marque de la carabine :

Modèle :

Armurier :

Fabricant du canon :

Fabricant des Munitions :

Type :

Fabricant de la lunette :

Grossissement :

Reconnues correctes, signature :

Date :

---

#### **Section C**

Contrôle de l'arme :

Poids de la carabine :

Largeur du fût :



## **ANNEXE F - Ordre du jour - Réunion technique**

### **Ordre du jour**

### **Réunion technique**

#### **BIENVENUE OFFICIELLE**

Article 1	Bienvenue aux délégués
Article 2	Présentation du personnel technique responsable.
Article 3	Présentation éventuelle de nouveaux pays

#### **SECRETARIAT DU CHAMPIONNAT**

Article 1	Information sur le fonctionnement et les horaires d'ouverture du Bureau d'accueil.
Article 2	Confirmation du tableau d'affichage officiel du Comité d'Organisation pour l'affichage d'avis, résultats, etc.
Article 3	Achats de souvenirs etc.
Article 4	Programme du photographe.
Article 5	Cérémonies d'ouverture et de clôture.
Article 6	Cérémonies de remise des médailles.
Article 7	Manifestations officielles/informelles.
Article 8	Dispositions pour l'entraînement et frais correspondants.

#### **DIRECTEUR DE LA COMPETITION**

Article 1	Information sur les modalités et horaires du contrôle des équipements.
Article 2	Confirmation du programme des épreuves.
Article 3	Confirmation des horaires de début des épreuves.
Article 4	Confirmation de l'attribution des tables et de la rotation.
Article 5	Confirmation de l'affichage des cibles et de la remise des résultats.
Article 6	Confirmation des procédures de réclamation et du montant de la caution.
Article 7	Confirmation de la Commission de réclamation.
Article 8	Rappel – Procédures pour tir croisé.
Article 9	Armurerie et/ou sécurité du stand.
Article 10	Parking du stand.
Article 11	Autres informations sur le stand.

#### **ARTICLES GÉNÉRAUX**

#### **QUESTIONS ET RÉPONSES.**



## **ANNEXE G - Ordre du jour - Réunion du comité des délégués**

### **Ordre du jour**

### **Réunion du comité des délégués**

**Souhais de bienvenue par le Président.**

**Personnes excusées.**

**Procès-verbal de la réunion précédente.**

**Affaires découlant de la réunion précédente.**

**Rapport biennal du Président aux Délégués.**

**Présentation des nouveaux Pays Membres.**

**Confirmation - Les Délégués de Pays et leurs coordonnées.**

**Documents de travail.**

**Présentations :**

**Rapport d'avancement du prochain championnat,  
Les propositions d'organisation du championnat quatre ans à l'avance,  
Les annonces de candidature six ans à l'avance.**

**Affaires générales.**



## **ANNEXE H - Records WBSF**

### **Records du Monde**

<b>Épreuve par équipes – Grand Agrégat</b>	2011 (non officiel)	Australie	4413.208
	2014	Australie A	4467.249
	2018	France A	4477.285
	2022	Portugal C	4493.326

<b>Épreuve individuelle – Grand Agrégat</b>	2014	J Radford	Australie	1500.114
---	------	-----------	-----------	----------

### **Journée simple (3 cibles) record – individuel**

2014	J Radford	Australie	750.59
2022	W Botta	Italy	750.64

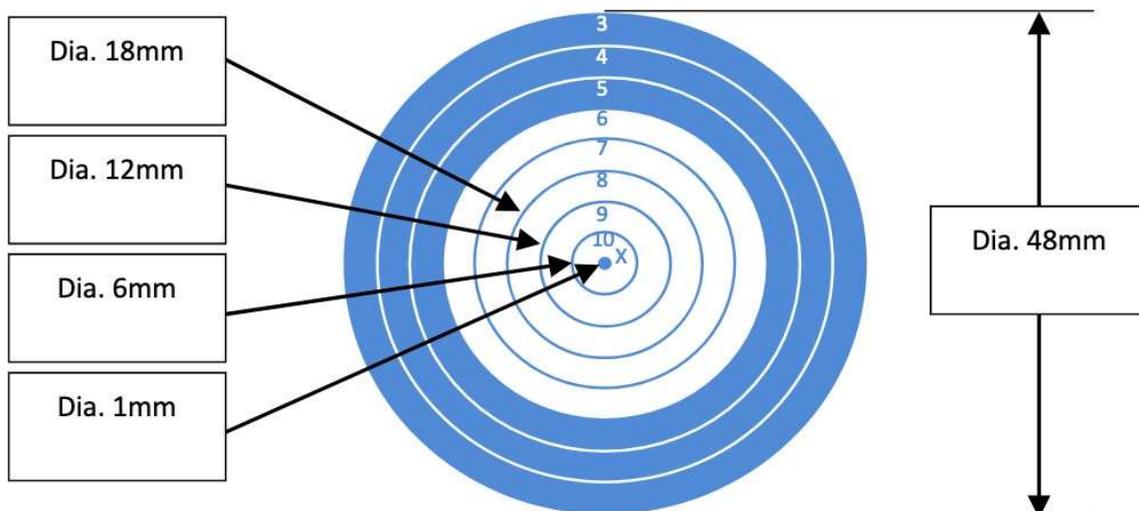
### **Journée simple (9 cibles) record – équipe**

2011 (non officiel)	Australie	2210.109
2014	Australie B	2241.130
2018	France A	2242.144
2022	Portugal C	2248.162

### **Effectifs de participation**

2014	France	Pays 10	Participants	63
2016	Portugal	Pays 16	Participants	59
2018	Espagne	Pays 13	Participants	71
2022	Luxembourg	Pays 15	Participants	110

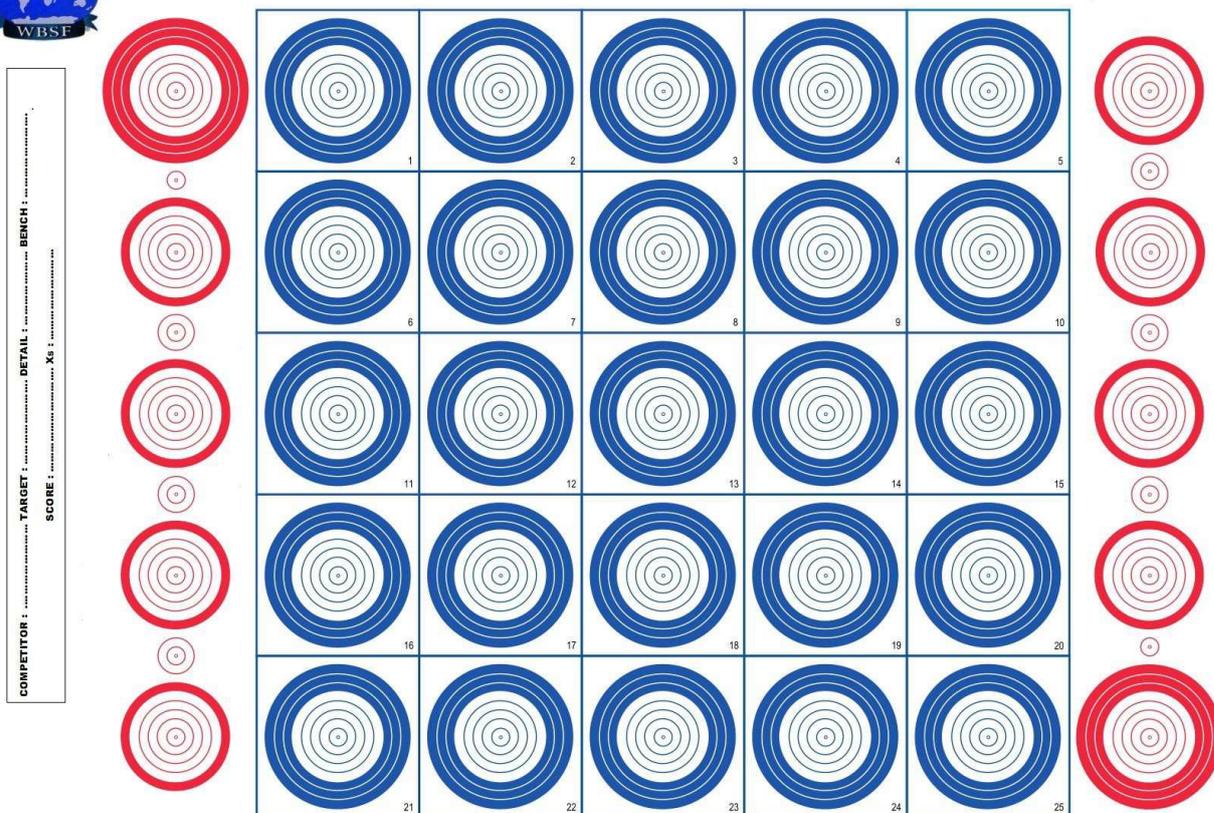
## ANNEXE I - Dimensions des blasons WBSF Rimfire



**NOTE :** Les valeurs des zones de la cible sont seulement indiquées en haut à gauche et en bas à droite sur les blasons d'entraînement ou d'essais.



### OFFICIAL WBSF INTERNATIONAL RIMFIRE TARGET





**Cible officielle utilisée pour les compétitions de la FFTir :**



## **ANNEXE J**

Bien que les pieds intégrant un seul sac pliable soient préférés, les autres, de conception ajustable, comprenant des sacs de sable supplémentaires, destinés à entrer en contact avec l'extrémité avant de la carabine, ne sont pas interdits. La conception du sac ou de la série de sacs peut être ajustée en fonction de la largeur du fût, mais elle ne peut être utilisée que conformément aux règles B9 et B10. Ces pieds comprennent ceux fabriqués par Farley, Caldwell, Bald Eagle, Seb, Fud, Randolph Engineering, Ciccognani, Sinclair International et autres. Cette liste n'est pas exhaustive et les compétiteurs sont tenus de respecter les règles énoncées dans ce document.

